

## **GARANTIE LIMITÉE ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK®**

La présente Garantie limitée (« Garantie ») s'applique à tous les antigels et liquides de refroidissement de marque PEAK® en concentré et pré-dilués 50/50 (individuellement et collectivement, le « Produit ») et comprend toutes les conditions générales énoncées ci-dessous. Cette Garantie est gratuite. Personne ne peut en facturer de frais. Cette Garantie est accordée uniquement au propriétaire du véhicule en question (« Propriétaire du véhicule ») et ne peut être cédée, transférée ou vendue. Toute tentative de cession ou de transfert de cette garantie, que ce soit directement ou indirectement, sera nulle et non avenue.

Old World Industries, LLC (« Old World ») garantit que le produit respectera ou dépassera les spécifications de performance énoncées par Old World pour chaque Produit, telles qu'elles figurent sur l'étiquetage des produits de Old World, sur ses sites Web ou dans d'autres documents officiels publiés par Old World (« Spécifications »). Si le Produit ne respecte pas ou ne dépasse pas les spécifications de performance, Old World remplacera à ses frais le Produit non conforme.

Pour les Produits indiquant une Période de garantie spécifique (comme indiqué par le Produit spécifique ci-dessous), Old World garantit également au Propriétaire du véhicule (« véhicule » tel que défini par le Produit spécifique ci-dessous) – pour la Période de garantie (telle que définie par le Produit spécifique ci-dessous) – qu'il : au choix de Old World, payer pour la réparation ou le remplacement des pièces du système de refroidissement du véhicule qui, tel que déterminé par Old World, de faire défaut ou de montrer une usure anormale due à la rouille, corrosion, ou les cavitations résultant directement de l'utilisation du Produit par le Propriétaire du Véhicule pendant la Période de garantie; à condition que : (1) le véhicule (y compris son système de refroidissement) respecte et a été correctement utilisé et entretenu conformément aux spécifications et recommandations du fabricant du véhicule (y compris les exigences initiales et subséquentes de rinçage et de remplissage du système de refroidissement); (2) Le Produit a été installé, utilisé, et entretenu (y compris un rinçage et un remplissage initiaux et complets du système de refroidissement et le remplissage subséquent, au besoin) conformément aux spécifications et aux recommandations du fabricant du véhicule et aux Spécifications et aux directives figurant sur l'étiquette du produit; **(3) le véhicule (y compris son système de refroidissement) a été utilisé dans des conditions normales de fonctionnement conformément aux spécifications et recommandations du fabricant du véhicule et aux Spécifications;** (4) le Propriétaire du véhicule conserve des dossiers vérifiant l'état indiqué aux articles (1) à (3) ci-dessus; y compris le ou les reçu(s) de vente du Produit; et (5) le Propriétaire du véhicule certifie la propriété continue et qu'aucun autre produit n'a été ajouté au Produit. **En aucun cas, le montant du remboursement (pièces et main d'œuvre) ne dépassera 1 500,00 \$.**

### **AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ/LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

CETTE GARANTIE EST LA SEULE GARANTIE EXPRESSE QUI S'APPLIQUE AU PRODUIT ET ÉNONCE TOUTES LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE OLD WORLD. ELLE COUVRE UNIQUEMENT LE REMPLACEMENT DU PRODUIT NON CONFORME ET LES DOMMAGES AU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT DU VÉHICULE (PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE UNIQUEMENT) TEL QUE DÉFINI CI-DESSUS. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES APPLICABLES SONT LIMITÉES AUX  
Date d'entrée en vigueur :

TERMES, CONDITIONS ET DURÉE DE CETTE GARANTIE EXPRESSE. **TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, SONT EXPRESSÉMENT REJETÉES.** LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, INDIRECTS, PUNITIFS OU SPÉCIAUX (Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE D'OCCASIONS D'AFFAIRES OU LA PERTE D'UTILISATION) SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS DE LA COUVERTURE EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE.

Date d'entrée en vigueur :

**Droits légaux de l'État : Cette Garantie vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'un État à l'autre. Certains États n'autorisent pas les limitations sur la durée d'une garantie implicite, de sorte que l'avis de non-responsabilité ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs, de sorte que la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.**

Pour faire une réclamation valide au titre de la Garantie, le Propriétaire du véhicule doit faire les deux choses suivantes :

1. Aviser Old World dans les trente (30) jours suivant la découverte du dommage et présenter la documentation requise au point (4) ci-dessus. Veuillez envoyer les renseignements requis sur la réclamation à :

Old World Industries, LLC

3100 Sanders Road, Suite 400

Northbrook, Illinois 60062

À l'attention de : Réclamation au titre de la garantie sur

l'antigel et le liquide de refroidissement PEAK® (800)

477-5847

2. Permettre à Old World ou à son ou ses agents désignés d'inspecter et de tester le système de refroidissement du véhicule ou la ou les pièces déclarées endommagées et de prélever des échantillons si nécessaire, afin de déterminer si le Produit est la cause des dommages déclarés. Envoyer à Old World, sur demande, le système A&C de l'équipement ou la ou les pièces déclarées endommagées ainsi que des échantillons de liquide de refroidissement et/ou d'huile. Fournir les données d'essai des fluides tels que (liquide de refroidissement et huile) provenant d'un programme de surveillance des fluides existant.

## **Produits garantis**

### **PEAK® Dexcool™**

La Période de garantie pour PEAK® Dexcool™ (« PEAK Dexcool ») sera d'une durée de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT TECHNOLOGIE PEAK® CLEANGUARD**

La Période de garantie pour PEAK® CLEANGUARD™ TECHNOLOGY (« PEAK CLEANGUARD TECHNOLOGY ») s'étend sur une période de 400 000 milles, ou 15 ans de conduite *sur route*, tant que le Propriétaire du véhicule possède le véhicule, sous réserve des conditions de garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK®**

La Période de garantie pour PEAK (« PEAK ») est d'une durée de 300 000 milles (480 000 km) ou plus, ou de 10 ans ou plus de conduite *sur route*, tant que le Propriétaire du véhicule possède le véhicule, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK GLOBAL® LIFETIME®**

La période de garantie pour PEAK GLOBAL® LIFETIME® (« PEAK GLOBAL LIFETIME ») est une période de conduite *sur route*, tant que le Propriétaire du véhicule possède le véhicule, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK® LONGUE DURÉE®**

La Période de garantie pour PEAK® LONG LIFE® (« PEAK LONG LIFE ») est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK®**

La Période de garantie pour PEAK® COOL est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

## **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY**

La gamme de produits PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY (OET) comprend des formulations spécialement conçues pour être utilisées dans des véhicules de marques, de modèles et d'années spécifiques. La Période de garantie varie selon les produits. Voir ci-dessous.

## **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY pour VÉHICULES NORD-AMÉRICAINS – ORANGE**

La Période de garantie de PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY (OET) pour (OET NORTH AMERICAN ORANGE) est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

## **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY POUR VÉHICULES NORD-AMÉRICAINS – VERT**

La période de garantie pour PEAK OET Amérique du Nord vert est de 50 000 milles (80 000 km) ou 2 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

## **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY pour VÉHICULES NORD-AMÉRICAINS – OR**

La période de garantie de PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY (OET) pour (OET NORTH AMERICAN GOLD) est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

## **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT CONCENTRÉ PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY pour véhicules nord-américains – JAUNE**

La période de garantie de PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY (OET) pour (OET NORTH AMERICAN VEHICLES YELLOW) est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

## **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY pour VÉHICULES ASIATIQUES – BLEU**

Date d'entrée en vigueur :

La période de garantie de PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY (OET) pour (OET ASIAN VEHICLES BLUE) est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY POUR VÉHICULES ASIATIQUES**

La période de garantie de PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY (OET) pour (OET ASIAN VEHICLES RED) est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY pour VÉHICULES ASIATIQUES – VERT**

La période de garantie de PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY (OET) pour (OET ASIAN VEHICLES GREEN) est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY pour VÉHICULES EUROPÉENS – BLEU**

La période de garantie de PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY (OET) pour (OET EUROPEAN VEHICLES BLUE) est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY pour VÉHICULES EUROPÉENS – ROSE**

La Période de garantie de PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY (OET) pour (OET EUROPEAN VEHICLES PINK) est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

**ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK ORIGINAL EQUIPMENT  
TECHNOLOGY pour VÉHICULES EUROPÉENS – VIOLET**

Date d'entrée en vigueur :

La période de garantie de PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY (OET) pour (OET EUROPEAN VEHICLES VIOLET) est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY pour VÉHICULES HYBRIDES – ORANGE**

La Période de garantie de PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY (OET) pour (OET HYBRID VEHICLES ORANGE) est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY pour VÉHICULES HYBRIDES – ROUGE**

La Période de garantie de PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY (OET) pour (OET HYBRIDE VEHICLES RED) est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY pour VÉHICULES EUROPÉENS – BLEU**

La Période de garantie de PEAK® ORIGINAL EQUIPMENT TECHNOLOGY (OET) pour (OET ELECTRIC VEHICLES BLUE) est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT 50/50 CONVENTIONNEL PEAK®**

La période de garantie pour PEAK CONVENTIONAL PEAK® CONVENTIONAL (« PEAK CONVENTIONAL ») sera d'une durée de 50 000 milles ou de 2 ans *sur la route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PEAK® SIERRA**

Date d'entrée en vigueur :

La Période de garantie pour PEAK® SIERRA (« PEAK SIERRA ») est de 50 000 milles (80 000 km) ou 2 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT ÉCOLOGIQUE CONVENTIONNEL FULL FORCE®**

La Période de garantie du VERT CONVENTIONNEL FULL FORCE® (« ÉCOLOGIQUE CONVENTIONNEL FULL FORCE ») sera d'une durée de 50 000 milles ou de 2 ans *sur la route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT LONGUE DURÉE® FULL FORCE®**

La période de garantie pour FULL FORCE® LONG LIFE® (« FULL FORCE LONG LIFE ») est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT FINAL CHARGE® GLOBAL**

La Période de garantie pour FINAL CHARGE® GLOBAL (« FINAL CHARGE GLOBAL ») sera pour une période de 1 000 000 milles d'utilisation *sur route* (8 ans ou 20 000 heures d'utilisation *hors route*) sans l'utilisation d'additifs de liquide de refroidissement supplémentaires (ACF), selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT FINAL CHARGE® NOAT**

La Période de garantie pour le NOAT FINAL CHARGE® (« NOAT FINAL CHARGE ») sera pour une période de 750 000 milles d'utilisation *sur route* (8 ans ou 15 000 heures d'utilisation *hors route*) sans l'utilisation d'additifs de liquide de refroidissement supplémentaires (ACF), selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT DE LA SÉRIE PRO FINAL CHARGE®**

Période de garantie pour la SÉRIE FINAL CHARGE® PRO-SERIES (« SÉRIE FINAL CHARGE PRO-SERIES »)

sera pour une période de 1 500 000 milles, 10 ans ou 36 000 heures, sans l'utilisation d'additifs de liquide de refroidissement supplémentaires (SCA), selon la première éventualité, sous réserve des conditions générales de la Garantie ci-dessus.

Date d'entrée en vigueur :

**ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT 50/50 PRÉCHARGÉ EN ADDITIFS  
FLEET CHARGE®**

Date d'entrée en vigueur :

La Période de garantie pour FLEET CHARGE® SCA PRECHARGED (« FLEET CHARGE SCA » PRECHARGED ») sera pour la durée de vie du moteur lorsqu'il est entretenu avec un système de filtre SCA de haute qualité, sous réserve des conditions générales de la Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT ELC NF HAUTE RÉSISTANCE PEAK®**

La Période de garantie pour PEAK® HEAVY DUTY ELC NF (« PEAK HEAVY DUTY ELC NF ») sera pour une période de 12 000 heures ou 6 ans dans des conditions normales de fonctionnement, sans l'utilisation d'extensions ou de SCA; jusqu'à 150 000 milles ou 5 ans de service dans des applications légères et moyennes avec une inspection et un réglage réguliers de l'état et du niveau du liquide de refroidissement, selon la première éventualité, sous réserve des conditions générales de la Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL BLEU HYBRIDE ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT FLEET CHARGE®**

La Période de garantie pour FLEET CHARGE® BLEU HYBRIDE (« FLEET CHARGE HYBRID BLUE ») est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT ÉCOLOGIQUE CONVENTIONNEL BLUE MOUNTAIN™**

La Période de garantie du VERT CONVENTIONNEL BLUE MOUNTAIN™ (« ÉCOLOGIQUE CONVENTIONNEL BLEU MOUNTAIN ») sera d'une durée de 50 000 milles ou de 2 ans *sur la route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions générales de la Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT LONGUE DURÉE® BLUE MOUNTAIN™**

La Période de garantie pour BLUE MOUNTAIN™ LONG LIFE® (« BLUE MOUNTAIN LONG LIFE ») est de 150 000 milles (240 000 km) ou 5 ans de conduite *sur route*, selon la première éventualité, sous réserve des conditions de la Garantie ci-dessus.

### **ANTIGEL MARIN ET RÉCRÉATIF PEAK® – À BASE D'ÉTHANOL**

Date d'entrée en vigueur :

L'ANTIGEL POUR VÉHICULES RÉCRÉATIFS ET MARINS PEAK (« PEAK RV & MARINE ANTIFREEZE ») est idéal pour

l'hivernage de tous les types de systèmes d'approvisionnement en eau, y compris ceux des bateaux, des véhicules récréatifs, des remorques et des maisons de vacances. ANTIGEL MARIN ET RÉCRÉATIF PEAK® – À BASE D'ÉTHANOL est garanti d'offrir une protection anti-éclatement jusqu'à -50 °F, sous réserve des conditions générales de la Garantie ci-dessus.

## **ANTIGEL POUR VÉHICULES RÉCRÉATIFS ET MARINS PEAK® – À BASE DE PROPYLÈNE GLYCOL**

L'ANTIGEL POUR VÉHICULES RÉCRÉATIFS ET MARINS PEAK (« PEAK RV & MARINE ANTIFREEZE ») est idéal pour

l'hivernage de tous les types de systèmes de plomberie d'eau potable, y compris ceux des bateaux, des véhicules récréatifs, des remorques, des maisons de vacances, ainsi que des systèmes de filtration et de chauffage de piscine. L'ANTIGEL POUR VÉHICULES RÉCRÉATIFS ET MARINS PEAK – À BASE DE PROPYLÈNE GLYCOL est garanti fournir une protection anti-éclatement jusqu'à -50 °F, sous réserve des conditions générales de la Garantie ci-dessus.